



PB de fuite et le syndic ne veut s'en occuper

Par **Brunobreizh**, le **25/03/2014** à **22:13**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter, je ne sais plus comment faire,
je suis propriétaire d'un local commercial composé de plusieurs lots (1 boutique, 1 garage, 1 laboratoire)

Tous ces lots font partie de la copropriété qui sont gérés par un syndic.

la copropriété est composé d'un bâtiment principal avec au RDC la boutique et dans la cours de derrière il y a plusieurs petits local et garages. 1 des locaux fait partie de mes lots, il sert de laboratoire de travail pour la boutique.

Il y a plusieurs mois le locataire me fait part d'une fuite au niveau du toit du laboratoire.

Le locataire a fait constater par un huissier la fuite et a envoyé le constat au Syndic de copropriété.

J'ai aussitôt demandé au syndic d'effectuer les travaux nécessaire pour mettre hors d'eau la toiture du laboratoire.

Il m'a répondu que ce n'était pas de son ressort puisque la fuite est uniquement sur mon lot.

Je ne comprends pas sa réponse, même si le lot m'appartient, il fait partie de la co-propriété,

Est-ce bien au syndic de faire la démarche de mise en place des travaux pour ce lot ?

le syndic ne dispos t-il pas d'une assurance pour ce type d'incident ?

Quelle est mon recours si le syndic ne veut pas faire faire les travaux ?

Je vous remercie par avance de votre aide

Cordialement

